



Accusé de réception en préfecture  
094-219400710 – 13/03/2025 – DELIB 2025-218  
Date de télétransmission : 13/03/2025  
Date de réception préfecture : 13/03/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**VILLE DE SUCY-EN-BRIE**  
Département du Val-de-Marne

Nombre de membres  
composant le Conseil Municipal **35**  
Présents à la séance **32**

**Extraits du Registre  
des Délibérations  
du Conseil Municipal**

Conseil Municipal du 10 Mars 2025

**N° DCM : 2025-218-01S**

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu  
de la réception en Préfecture, le **13 MARS 2025**  
et de la publication le **13 MARS 2025**  
Le Maire.

**Objet :**

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LA REALISATION DE L'ATLAS DE LA  
BIODIVERSITE COMMUNALE DE SUCY-EN-BRIE

L'an deux mil vingt-quatre, le dix mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Familles sous la présidence de Monsieur Olivier TRAYAUX, Maire.  
Cette réunion se tient en public dans la limite de la capacité de la salle.

**Etaient présents :**

M. TRAYAUX Maire en exercice, Mme FELGINES, M. VANDENBOSSCHE, Mme PENAUD,  
M. CHAFFAUD, Mme TIMERA, M. BOURCIER, Mme PINTO, M. AMSLER,  
Mme BOURDINAUD, M. CHARTRAIN, Mme WESTPHAL, M. MUSSO, M. MONTEFIORE,  
Adjoint

M. CATINAUD, Mme VALOTEAU, M. OFFENSTEIN, M. DAMBRIN, M. DURAZZO,  
Mme LAURENT, Mme CIUNTU, M. CARDOSO, Mme BLAMOUTIER, Mme GRASSER,  
Mme MARIE, M. BOGUET-HENARD, M. BRIE, M. GIACOBBI, M. MARASCO, Mme SIMON,  
M. BRAND, L. ASTIC.

**Absents excusés et représentés (en application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités  
Territoriales) ayant donné pouvoir à :**

Mme MILLE donne pouvoir à M. VANDENBOSSCHE  
Mme D'ANDREA donne pouvoir à M. MARASCO  
M. CHESNOY donne pouvoir à M. GIACOBBI

. Arrivée de M. AMSLER à 20h20 (vote à partir de la Délibération 2025-219)

Madame TIMERA est désignée comme secrétaire de séance en application  
de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

**DELIBERATION N° 2025-218**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération N°CR 2019-060 du Conseil Régional d'Ile-France du 21 novembre 2019 adoptant la Stratégie Régionale pour la Biodiversité 2020-2030.

VU la décision N°2024-90 du 24 juillet 2024 sollicitant un financement auprès de la Région Ile-de-France pour la mise en œuvre de l'Atlas de la Biodiversité Communale.

VU la délibération de la commission permanente du Conseil Régional d'Ile-de-France n°CP2024-332 du 15 novembre 2024 décidant de donner une suite favorable à la demande de subvention de la Commune pour le projet d'atlas de la biodiversité communale de Sucy-en-Brie,

VU le rapport n° 2025-218 présenté en Commission Plénière en date du 3 Mars 2025,

CONSIDERANT l'engagement de la Ville de Sucy-en-Brie à mieux connaître la biodiversité sur son territoire afin d'agir pour sa protection et sa préservation ;

CONSIDERANT que dans le cadre de l'Agenda 2030 la Ville de Sucy-en-Brie a initié un Atlas de la Biodiversité Communal dès le 1<sup>er</sup> octobre 2024 visant à inventorier et cartographier la biodiversité du territoire,

CONSIDERANT que le projet d'Atlas de la Biodiversité Communale a fait l'objet d'une demande de co-financement auprès de la Région Ile-de-France et de l'Office Français de la Biodiversité,

CONSIDERANT l'obtention d'une subvention d'un montant de 13.000 euros provenant de la Région Ile-de-France,

SUR proposition de Monsieur le Maire,

Après avoir entendu le rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

- Article 1<sup>er</sup> : **APPROUVE** le soutien financier de la Région Ile-de-France à hauteur de 13 000 € pour la réalisation de l'Atlas de la Biodiversité Communale.

- Article 2 : **APPROUVE** les futurs soutiens financiers en provenance de l'Office Français de la Biodiversité pour la réalisation de l'Atlas de la Biodiversité Communale.

- Article 3 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ces subventions et notamment les conventions.

Cette délibération a été adoptée par **34 POUR**

Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
La Directrice Générale Adjointe des Services  
en charge de l'Administration Générale, des  
Assemblées et de l'Éducation

Céline GAUCYER



Le Maire,

Olivier TRAYAUX